



Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, donne leur accord et charge Monsieur le Maire d'établir tous les actes nécessaires pour ces révisions.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Décision Modificative n°1- Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion**

**Opération d'ordre budgétaire**

Article (Chap.041)	Montant
Dépenses au 2151 : Réseaux voirie	- 13 220.58 €
Recettes au 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	13 220.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote cette décision.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Vente des trois sanibroyeurs**

La séance ouverte Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de vendre les 3 sanibroyeurs pour le montant de 100.00 euros TTC l'unité.

En effet, ce matériel est devenu obsolète avec le raccordement au tout à l'égout et ont été démontés.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à chercher un acquéreur pour vendre ces sanibroyeurs.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Tarif plaque jardin du souvenir**

La séance ouverte Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un monument va être installé au jardin du souvenir.

Il sera proposé aux familles, si elles le souhaitent, l'acquisition d'une plaque d'identification à positionner sur ce monument. Il y a donc lieu de déterminer le tarif de cette plaque.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif pour l'acquisition d'une plaque d'identification à 40€.

La plaque restera positionnée pour une durée de 20ans. Au-delà, la famille pourra la renouveler au tarif en vigueur.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Participation aux charges de fonctionnement école de Watten**

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Watten concernant la participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025, pour un élève de la commune scolarisé en classe spécialisée (ULIS). Le montant réclamé s'élève à 50.00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

Les crédits figurent au B.P.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits

**Objet : Protection sociale complémentaire/volet santé – Mandat et adhésion a la convention de participation du CDG62**

Le Conseil Municipal de Ruminghem

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais retenant l'offre présentée par VYV-MNT au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017.

Considérant que la collectivité de Ruminghem, souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas de Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économique avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

1. D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci
2. De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé
3. De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 15 euros brut (nota : le montant peut être modulé)
4. D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
5. De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les commerçants**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer avec Monsieur Yann HERVE Gérant du commerce « La Cambuse » au 76 Rue de la Gare à Ruminghem une convention d'occupation du domaine public pour l'installation de tables et chaises sur le trottoir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec Monsieur Yann HERVE
- Fixe le montant de la redevance d'occupation à 25.00€ (vingt-cinq euros) par an et par année civile payable d'avance
- Indique que les recettes perçues figureront sur le compte 7032 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Situation de trésorerie au 31/08/2025**

#### Section investissements

- Les dépenses comptabilisées s'élèvent à 506 909.17 euros.  
Les commandes engagées et travaux en cours 270 516.15 euros soit un total de 777 425.32 euros pour un budget prévisionnel de 1 348 928.94 euros, dégageant ainsi un solde net de 571 503.62 euros dont la majeure partie constituera un excédent reportable sur 2026.
- Les recettes comptabilisées pour la même période s'élèvent à 907 892.81 euros.

#### Section fonctionnement

- Les dépenses comptabilisées s'élèvent à 477 568.22 euros au 31/08/2025 pour un budget annuel prévisionnel de 1 123 907.67 euros.  
Les dépenses au 31/12/2025 devraient s'établir entre 780 000 et 800 000 euros selon nos estimations. L'excédent prévisible de trésorerie devrait donc être de l'ordre de 320 000 euros à 340 000 euros au 31/12/2025 reportable sur l'année 2026.
- Les recettes comptabilisées au 31/08/2025 s'élèvent à 780 694.79 euros pour une prévision annuelle de 1 152 200 euros.

Pour conclure, on peut espérer un excédent global reporté sur 2026 à une somme comprise entre 820 000 et 840 000 euros.

L'excédent reportable de 2024 sur 2025 s'élevait à la somme de 1 013 933.31 euros.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Carton Demande l'intervention de Monsieur le Maire afin de faire tailler la Haie le long de la départementale route de Watten au droit du numéro 3599.

Cette haie, occasionne des frottements, sur les véhicules tels que les camions, les camping-car, caravanes... Monsieur le Maire répond qu'il fera le nécessaire dans la semaine.

Madame Carton demande l'intervention de Monsieur le Maire afin de faire cesser les stationnements récurrents des véhicules sur les trottoirs de la rue Saint Antoine (du pont à l'intersection du petit chemin de l'église), Monsieur le Maire indique que les panneaux d'interdictions sont en place et que l'arrêté d'interdiction de stationnement signé et validé, Monsieur le Maire répond qu'il procédera à un rappel des règles par courrier dans cette rue, et qu'il fera intervenir les forces de l'ordre pour verbalisation si nécessaire.

Madame Le Coq indique qu'il serait nécessaire d'installer sur la départementale "route d'Audruicq" un panneau d'interdiction aux véhicules supérieur à 3.5T de tourner vers la rue Verte, en effet les camions qui s'engagent dans la rue Verte remarque le panneau en place mais trop tard, et comme ils sont engagés il leur est impossible de faire demi-tour.